

Monsieur le Directeur Général
ANPE
4 rue Galilée
93198 Noisy le Grand cedex

Montigny, le 24 mai 2006

Objet : Dispense de Recherche d'Emploi (DRE)

Monsieur le Directeur,

Dans son rapport de mars 2006 "Les demandeurs d'emploi seniors", l'ANPE fait très justement remarquer que les chiffres de son étude ne comprennent pas les personnes dispensées de recherche d'emploi, biaisant significativement tous les chiffres : le taux de chômage des Quinquas, leur durée de chômage, etc.

De nombreuses personnes signent la demande de DRE pour se libérer des contraintes administratives de l'ANPE qui, elle, la considère comme une déclaration de non-recherche d'emploi et exclut ces personnes des statistiques du chômage.

Comment imaginer qu'une personne âgée de plus de 55 ans qui n'est pas indemnisée pour le chômage ou qui reçoit l'ASS n'a pas besoin de revenus, donc de travail ?

Nous vous prions de bien vouloir nous communiquer les informations suivantes :

1. par catégories 1, 2, 3, ... et par régions, le nombre de demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans.
2. par catégories (les quatre catégories de l'encadré n°1 de votre rapport : +55 ans non indemnisés, ASS, ARE avec 160 trimestres et +57 ans et demi avec ARE) et par régions, le nombre de dispensés de recherche d'emploi

D'autre part, nous considérons que le courrier envoyé aux demandeurs d'emploi n'est pas suffisamment explicite au regard de l'obligation de recherche d'emploi. Il devrait être demandé explicitement aux personnes si elles continuent à rechercher un emploi ou alors supprimer cette dispense qui biaise considérablement les chiffres du chômage des Quinquas, suppression que nous demandons.

Vous remerciant à l'avance pour vos informations et vos commentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Marc Coursin
Président de l'association Quinquas Citoyens